



COMPTE-RENDU

Rencontre sur la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes dans le cadre du Réseau d'Aide aux Victimes

Vendredi 17 novembre

De 9h30 à 12h

Salle du Conseil, Mairie du 19^e (5/7 Place Armand Carrel)

Intervention de Marc CHERREY, Commissaire central du 19^{ème}

Le commissariat central du 19^{ème} arrondissement de Paris a énoncé le bilan statistique qui quantifie les violences qui ont fait l'objet de plaintes et note des chiffres relativement similaires et cycliques, répondant à la loi des séries.

- 443 plaintes en 2023 donnant lieu à 304 gardes à vue
- Des faits de violences commises par des femmes à l'encontre des maris – 3 procédures pour lesquelles des violences avec armes.

Les effectifs de la Brigade locale de Protection des Familles sont en légère baisse mais restent relativement constants : on passe de 15 à 13.

La Brigade d'Accueil et d'Enquête (BAE), qui reçoit les plaignants – près de 20 000 personnes entre les plaintes et les mains courantes est essentielle en terme procédurale ; la plainte comme la saisine étant la clé de voûte de la procédure.

Les efforts et le travail menés par la Brigade Psycho-Sociale en matière d'accueil des femmes victimes de violences, ont permis un progrès non négligeable de la capacité d'écoute des effectifs de police. Aussi, en termes d'organisation, les mains courantes ne sont plus reçues en commissariat. Toutes les déclarations donnant lieu à une plainte sont prises sur un procès-verbal ; ce qui permet à chaque déclaration, d'avoir un compte-rendu auprès du Parquet.

Les temps de travail sont désormais séquencés entre les flagrants délits et le traitement des dossiers afin de permettre de réserver du temps aux cas d'urgence.

La poursuite, par le commissariat central du 19^{ème} arrondissement, des rendez-vous pour plaintes prises auprès de la Maison des Femmes. Comparativement à notre arrondissement, le 20^{ème} a mis en

place une chambre d'accueil qui permet aux femmes victimes de violences, d'être hébergées quelques nuits.

Quelques évolutions

- L'avenant du 3 juillet sur le protocole de répartition entre les différents services de Police (judiciaire et la sécurité publique) – là où seuls 2 services intervenaient auparavant, aujourd'hui uniquement le commissariat est saisi de l'ensemble des faits. Ceci permet ainsi de fluidifier la procédure.
- La Note du Parquet de Paris dans le cadre de l'évaluation des procédures préliminaires de saisir directement le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) pour pratiquer l'évaluation psychologique de la victime
- Convention avec les Hôpitaux de Paris sur une expérimentation, en cours, dans le 12 et 20^{ème} arrondissements qui conduit les médecins à requérir la Police pour recueillir une plainte directement à l'hôpital. Elle sera très prochainement déclinée. Dans le 19^è, ce sera le cas de Robert-Debré
- La domiciliation des victimes des violences conjugales – si domiciles séparés, c'est le commissariat du domicile de la victime qui sera compétent pour traiter la procédure.

Les procédures, dans leur globalité, sont toutes spécifiques. Elles demandent une analyse fine des histoires. Le commissariat reste très investi sur ce sujet, d'une haute importance.

Rappel des dispositifs pour les victimes de violences sexuelles et sexistes

- Portail de signalement des violences sexuelles et sexistes : rebaptisé depuis avril 2022 Plateforme Numérique d'Accompagnement des Victimes (PNAV), ce portail gratuit est disponible 7j/7 et 24h/24 accessible sous la forme d'un tchat. La discussion instantanée permet un échange individualisé avec un policier ou un gendarme spécifiquement formé à la prise en charge des victimes de violences sexuelles et sexistes.
L'adresse mail de la plateforme est la suivante : pnav@interieur.gouv.fr
- Adresse mail du Commissariat du 19^è à laquelle adresser des signalements : ecoute19@interieur.gouv.fr
- Smart Agenda : service de la Préfecture de police où il est possible de prendre directement rendez-vous auprès d'un service de police de son choix, à un créneau horaire et à une date déterminée pour un accueil facilité
- Dispositif Téléphone Grave Danger (TGD) : cette mesure consiste à assurer l'effectivité de la protection des personnes particulièrement vulnérables et en grave danger, victimes de viol ou de violences conjugales. IL s'agit d'un service de téléassistance disponible 7j/7 et 24h/24

Présentation du 3919 – Par Aurore LECHAT, Cheffe de service

Service rattaché à la Fédération nationale solidarités Femmes, qui regroupe 81 associations sur tout le territoire Français. Les associations qui accueillent, accompagnent, hébergent les femmes victimes des violences conjugales et sur lesquelles le 3919 s'appuie largement dans la prise en charge des femmes victimes.

Créé en 1992 suite à la sollicitation des associations, dans une volonté de montrer l'ampleur des violences conjugales en France, et dans l'optique d'avoir un espace pour les femmes, pour sortir des

situations de violences. Cette ligne, anonyme et gratuite, est ouverte 7j/7 et 24h/24. Elle est, cependant, fermée 3 jours dans l'année : le 1^{er} janvier, le 1^{er} mai et le 25 décembre.

Il y a un double niveau d'anonymat : un moyen de libérer la parole

- Les identités des femmes appelantes ne sont pas prises
- Les écoutantes sont également anonymes

Dans le cas où une femme est amenée à rappeler, il y a peu de chances qu'elle ait au téléphone la même écoutante. Les écoutantes sont formées pendant 1 mois et ce dernier est composé de la double écoute silencieuse et active. S'ajoutent les formations théoriques sur la question des violences conjugales, dans l'axe plus juridique. Divers profils composent les écoutantes – une valeur ajoutée et donc un intérêt, pour les appelantes, d'avoir une interlocutrice différente à chaque fois.

L'enjeu, pour le 3919, est de promouvoir une prise de conscience auprès des femmes appelantes, en démontrant la réalité des violences vécues. Déconstruire également le récit de l'homme, pour réfléchir collectivement à la sortie des violences.

- 97% des appelants sont des femmes – pour 95% d'hommes auteurs des violences
- Les hommes subissant les violences sont réorientés vers les associations partenaires
- Une femme victime des violences peut faire jusqu'à 7 allers-retours avant de quitter son conjoint

La place de l'enfant, au sein d'un couple où sont présentes les violences, est considéré comme victime de ces violences. Une mise en protection de l'enfant passe par la propre mise en protection de la femme victimes des violences conjugales.

- 93005 appels pris en charge en 2022 (environ 7700 appels/mois)
- Entre 300 et 400 appels en semaine ; entre 200 et 250 appels chaque jour du Week-end
- Une grande partie des appels entre 9h et 17h – Moins d'appels en nuit
- Une cinquantaine d'écoutes
- Entre 7h et 22h : des chargées de pré-accueil pour des appels courts. Ce qui permet de réorienter les victimes selon les situations
- 50% des femmes appelantes ont au moins un enfant et subissent 2,3 formes de violences

- ***Présentation du Bilan Point Femmes 19 – Par Carole KERUZORE***

Association créée en 2006 et qui accompagne 600 femmes par an. Elles sont reçues par l'association Libre Terre des Femmes et chaque situation reste spécifique. Cependant, on peut par exemple retrouver des situations d'endettement. L'association reçoit de nombreuses femmes étrangères dont la problématique tourne particulièrement autour du titre de séjour et de son renouvellement.

La question de l'hébergement d'urgence est également une difficulté que rencontre l'association et ses partenaires. L'ordonnance de protection continue, jusqu'au divorce des conjoint.e.s, n'est pas toujours connue des services de la Préfecture. Pour l'association, il est important que l'ensemble des violences soit évoqué.

Sur l'année 2023, une grande précarisation des situations est constatée pour les femmes qui viennent à la rencontre de l'association, notamment concernant l'aide alimentaire. D'autres difficultés majeures sont aussi rencontrées au niveau de l'action judiciaire.

Des permanences anonymes, gratuites et sans rendez-vous sont proposées en lien avec la Mairie du 19^è : tous les lundis matins, de 9h30 à 12h – Se présenter à l'accueil de la Mairie du 19^è (5-7 Place Armand Carrel)